

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

9 MARS 2018
8 H 15

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 9 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : M. Beny Masella, maire
M. Dino Mazzone, conseiller
M^{me} Colleen Feeney, conseillère
M^{me} Maria Torres, conseillère

Absente : M^{me} Elizabeth Ulin, conseillère

Aussi présents : M^e Raffaella Di Stasio, directrice générale
M^e Claude Gilbert, greffier

Monsieur Beny Masella, maire, a agi comme président de la séance.
M^e Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité

20180309-001

Le président déclara la séance ouverte à 8 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du vendredi 9 mars 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

20180309-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 mars 2018.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
78 Strathearn N. 113-115 Northview 144 Broughton	remplacement d'une fenêtre au second étage remplacement de treize fenêtres démolition et reconstruction d'une chambre froide et du patio sur le côté	tel que présenté; comme présenté; avec conditions;
100 Sheraton	remplacement de la porte de garage et peinture du revêtement	avec conditions;
239-239A Westminster N.	remplacement de cinq fenêtres à l'avant de la façade	comme présenté.

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, tel que recommandé suivant le procès-verbal de la réunion du CCU :

Adresse	Projet
11 Brynmor	construction d'un agrandissement au-dessus du garage, modification de la façade avant et remplacement de toutes les fenêtres et portes;
69 Nelson	démolition du porche dans la cour arrière et construction d'un agrandissement de deux étages, modification de la marquise de l'entrée principale et démolition d'une cheminée.

Adoptée à l'unanimité
20180309-003

4. Demandes de dérogation mineure – 55 Courtney

NOTE La conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Dino Mazzone, conseiller, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogations mineures à l'article 3.2.2 et au paragraphe 7 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage visant l'immeuble situé au 55 Courtney afin de :

- Permettre que la marge de recul avant soit à 2,06 mètres de la limite de propriété, alors que la marge de recul minimum dans la zone RA-10 est de 4,57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 2,51 mètres;
- Permettre que la marge de recul latérale du patio existant soit à 0,29 mètre, alors que la marge de recul minimum dans ladite zone est de 1,2 mètre, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0,91 mètre.

Adoptée à l'unanimité
20180309-004

5. Période de questions du public

À 8 h 49, le maire nota le début de la période de questions.

6. Levée de la séance

À 8 h 50, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, conseiller, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180309-005

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20180309*